

tenue sous la présidence de Madame ALLIO-ROUSSEAU, assisté(e)
de Madame FRELAUT et Madame BENOIST, Conseillères
En présence de Monsieur HUIN, Rapporteur public
Madame MICHAULT, Greffière

14 heures 00

01)	DOSSIER N° 2400707	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	OQTF 3 mois avec un délai de 30 jours - Arrêté du préfet de la Loire-Atlantique du 3 octobre 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S.	Maître THOUMINE Elen
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
02)	DOSSIER N° 2404349	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	OQTF 3 mois avec un délai de 30 jours - Arrêté du préfet de Maine-et-Loire du 15/02/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K.	Maître ROULLEAU Julien (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE	
03)	DOSSIER N° 2404779	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	TS + OQTF 30 jours - titre VPF L. 423-23 CESEDA et admission exceptionnelle au séjour L. 435-1 CESEDA - ressortissant guinéen	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D.	Maître LIETAVOVA Lucia
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE	

14 heures 00

04)	DOSSIER N° 2405162	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	Refus de titre + OQTF 3 mois avec un délai de 30 jours - 3° de l'article L 611-1 du CESEDA - Refus de renouvellement de titre - Arrêté du préfet de la Sarthe du 28/02/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D.	Maître WOZNIAK Elise
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE	
05)	DOSSIER N° 2405334	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	Refus de titre de séjour "vie privée et familiale" + OQTF 3 mois avec un délai de 30 jours - 3° de l'article L 611-1 du CESEDA - Arrêté du préfet de Maine-et-Loire du 08/02/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A.	Maître KADDOURI Hamid (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE	
06)	DOSSIER N° 2102904	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	TVA de la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015 - régularité de la procédure d'imposition - Mise en recouvrement des impositions en litige avant que la commission des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires ne rende son avis - activité de construction de maisons individuelles	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL ART DE RENOVER ET DE BATIR	AARPI LEOSTHENE
Défendeur	DIRECTION DU CONTROLE FISCAL CENTRE-OUEST	

14 heures 00

07)	DOSSIER N° 2102551	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	IR et PS 2014, 2015 et 2016 et majoration de 40 % pour manquement délibéré - rejet partiel de la réclamation préalable	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D.	LEXALTO (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
08)	DOSSIER N° 2103941	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	IR et prélèvements sociaux 2015 et 2016 - déficits fonciers - déductibilité de dépenses de travaux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame D.	Maître LEFEUVRE André
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
09)	DOSSIER N° 2104591	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	Refus d'accorder le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (CIMA) au titre des années 2017, 2018 et 2019	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL RUZZANTE	CABINET JP CONSEIL CENTRE
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

14 heures 00

10)	DOSSIER N° 2104594	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	Refus d'accorder le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (CIMA) au titre des années 2017, 2018 et 2019	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL ENTREPRISE MAHE	CABINET JP CONSEIL CENTRE
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
11)	DOSSIER N° 2103775	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	TEOM 2019 et 2020 - légalité de la délibération fixant le taux de la taxe - 1520 CGI - Commune d'Angers (49)	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO	AARPI BAKER & MC KENZIE (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
Observateur	ANGERS LOIRE METROPOLE	LEX PUBLICA (Cour)
12)	DOSSIER N° 2200923	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	Naturalisation - Ajournement à 2 ans à compter du 20 mai 2021 - méconnaissance par la requérante de la législation relative au séjour des étrangers en France	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame D.	Maître HARIR Myriam
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

14 heures 00

13)	DOSSIER N° 2201340	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	NATURALISATION - Décision d'ajournement de 2 ans à compter du 11/06/2021 - insertion professionnelle et absence d'autonomie matérielle du foyer	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L.	Maître ALIMOUSSA Noredine
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
14)	DOSSIER N° 2201835	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	NATURALISATION - Décision de rejet substituée à la décision initiale d'irrecevabilité - absence d'attaches familiales établies de manière pérenne en France	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M.	Maître ZABAD-BUSTANI Lana
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
15)	DOSSIER N° 2006958	RAPPORTEURE: Madame Lisa-Lou BENOIST
Titre de l'affaire	Majoration de 40% pour manquement délibéré appliquée à des rappels d'IS (2016 et 2017) et de TVA (2016 à 2018) - contestation de la qualification de revenus distribués retenue pour désigner les rémunérations versées au gérant - activité de conseils en systèmes d'informations des entreprises agri et agroalimentaires	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL AMETSIA	Maître LEFEUVRE André
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

14 heures 00

16)	DOSSIER N° 2006959	RAPPORTEURE: Madame Lisa-Lou BENOIST
Titre de l'affaire	Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2016-2017 - RCM - rémunérations versées au gérant requalifiées de revenus distribués par la SARL AMETSIA - Défaut de production des PV des AG des associés justifiant les rémunérations durant le contrôle	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et/ou Madame M.	Maître LEFEUVRE André
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
17)	DOSSIER N° 2010341	RAPPORTEURE: Madame Lisa-Lou BENOIST
Titre de l'affaire	Renvoi par le tribunal administratif de Melun - IR 2014 à 2016 et majoration de 40% pour manquement délibéré - RCM - Revenus distribués par la société Lyssna dont la requérante était associée et gérante	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H.	CABINET BOCHAMP
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
18)	DOSSIER N° 2101029	RAPPORTEURE: Madame Lisa-Lou BENOIST
Titre de l'affaire	TF et TH 2020 - Exonération de taxe foncière 1390 CGI et de taxe d'habitation 1414 C CGI en faveur des bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées - bien ne constituant pas l'habitation principale de la requérante	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G.	Madame G.
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

14 heures 00

22) DOSSIER N° 2104596 RAPPORTEURE: Madame Lisa-Lou BENOIST

Titre de l'affaire Refus d'accorder le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (CIMA) au titre des années 2017 et 2018

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur SARL MENUISERIE MELLERIN

CABINET JP CONSEIL CENTRE

Défendeur DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS
DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

23) DOSSIER N° 2404446 RAPPORTEURE: Madame Lisa-Lou BENOIST

Titre de l'affaire Impôt sur le revenu 2020 - prise en compte des moins-values pour un montant de 71 874 euros et prise en compte de 30 % sur les frais engendrés pour la gestion du portefeuille d'un montant de 24 236 euros - réclamation tardive

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur G.

Monsieur G.

Défendeur DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS
DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté le 18/12/2024

Le président du tribunal

tenue par Madame ALLIO-ROUSSEAU, magistrate-désignée

En présence de Madame MICHAULT, Greffière

13 heures 45

01)	DOSSIER N° 2407815	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	OQTF 6 semaines avec un délai de 30 jours + Interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée de 3 ans - 1° de l'article L 611-1 du CESEDA - Arrêté du préfet de la Loire-Atlantique du 23 mai 2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B.	Maître LIETAVOVA Lucia
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
02)	DOSSIER N° 2408239	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	Retrait de l'attestation de la demande d'asile + OQTF 6 semaines avec un délai de 30 jours - 4° de l'article L 611-1 du CESEDA - Arrêté du préfet de Maine-et-Loire du 25/04/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur I.	Maître SMATI Karim (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE	
03)	DOSSIER N° 2409042	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	Interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée de 12 mois - arrêté du préfet de Maine-et-Loire du 22/05/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K.	Maître ROULLEAU Julien (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE	

13 heures 45

04)

DOSSIER N° 2407582

RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU

Titre de l'affaire Interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an - 4° de l'article L 611-1 du CESEDA - Arrêté du préfet de la Loire-Atlantique du 06/05/2024

Nom des parties

Demandeur

Monsieur G.

Représentants des parties

Maître KHATIFYIAN Levan (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté le 18/12/2024

Le président du tribunal